



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
Commune de

PORT LOUIS



PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION

Plan des servitudes
d'utilité publique

plan
échelle: 1/2500ème

Document approuvé le

Le 21 mars 2017

Le Maire,
Daniel MARTIN.



Servitudes connues de l'état

- AC2: Servitude relative aux sites classés et inscrits
- AC4: Zone de protection du patrimoine architectural et urbain
- AR5: Servitude relative aux fortifications, places fortes et ouvrages militaires
- I4: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- Sentier littoral servitude non approuvée (données indicatives)
- PM1: Plan de Préventions des risques littoraux
- Centre urbain dense
- aléas faible
- aléas moyen
- aléas fort
- aléas hors partie urbanisée

- PT1: Servitude de protection des centres radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2: Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T7: Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (concerne tout le territoire communal pas de trame spécifique)

